

## COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

Le quatre mars deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.  
(Date de convocation : 26 février 2021).

Étaient présents : Mmes Nadine GARCIA, Martine GILLARD, Audrey HUMBERT, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT, Sophie SGRO ;

MM. Anthony CARBONNIER, Frédéric BERTRAND, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Jean-Marc RACHULA, Vincent TILLEMENT, Thierry WILHEM.

Étaient absents excusés : Mme LINGUENHELD Marie-Claire (procuration à Mme LEYDER Monique),  
M. BASTIEN Jean-Claude (procuration à M. GUERNE Jean-Michel),  
M. STAAT Mickael (procuration à Mr CARBONNIER Anthony)

Était absent non excusé : néant

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine, a été désignée conformément à l'article L.2541-6 du CGCT et à l'article 14 de son règlement intérieur

---

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

REPORTÉE

#### **2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

REPORTÉE

#### **3– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, qui rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Patricia PROUST, Responsable de la Trésorerie de Verny,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE**, le compte de gestion de Madame Responsable de la Trésorerie de Verny pour l'exercice 2020. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Compte Administratif 2020 – Budget LOTISSEMENT dressé par l'ordonnateur qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	242.503,75
Dépenses de fonctionnement	242.503,75
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) en excédent	207.272,47
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>207.272,47</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	457.272,47
Dépenses d'investissement	242.503,75
Résultat d'investissement reporté (N-1)	0
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>214.768,72</b>

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :**

- **En report à nouveau (ligne 002) : 207.272,47 €**
- *Pour mémoire, inscrire en R 001 : 214.768,72 €*

Monsieur le Maire est invité à se retirer lors du vote du présent point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe « Lotissement » de la commune pour l'exercice 2020.

#### **5/- MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES – FOURNITURE ET POSE DE COLUMBARIUMS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 21 janvier dernier par laquelle il avait décidé de lancer un marché pour la fourniture et la pose de columbariums afin d'anticiper les besoins et pour une bonne gestion du cimetière.

Une consultation des entreprises a été lancée suivant la procédure adaptée au sens des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande publique avec publication des Avis d'Appel Public à Concurrence au dans le RL et sur le profil acheteur AWS pour un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans.

Les 3 offres reçues ont été examinées conformément aux critères fixés à l'article 5 du Règlement de la Consultation et il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le Conseil Municipal,**

Monsieur le Maire entendu,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

- **DÉCIDE** de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée la société Cimtéa (57 - St Avold) pour un montant maximum de 72 000 € HT aux prix unitaires du bordereau, les délais intervenants sur ordre de service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir pour la passation et l'exécution de ce marché.

## **6 – FINANCES – Demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subvention reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DÉCIDE** de d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Subvention accordée</b>
Bibliothèque	300 €	<b>300 €</b>
AFAEDAM	Néant	<b>0€ - Le conseil décide de s'associer à l'association pour la vente des brioches</b>
Resto du cœur	122,40 €	<b>300 €</b>
ERDA	Néant	<b>300 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>900 €</b>

## **7- AIDE SOCIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de la Direction de la Solidarité du Conseil Départemental de la Moselle une demande d'aide sociale pour la famille XXXX composée de 2 adultes, actuellement sans emploi et 3 enfants dont 1 à la recherche d'un emploi.

Une demande d'aide alimentaire a donc été faite auprès de la mairie dans l'attente de l'ouverture des droits à Pôle Emploi de la famille.

La commission d'aide sociale s'est réunie le 25 février dernier et après étude du dossier, propose au conseil municipal l'attribution d'une aide de 100€ au vu de la composition familiale, à renouveler 2 fois si besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Accepte la prise en charge d'une aide alimentaire à la famille XXXX à hauteur de 100 € renouvelable 2 fois sur présentation de justificatifs
- Accepte la prise en charge d'une somme de 25€ correspondant au timbre fiscal à fournir pour refaire la carte d'identité de Madame. Cette dépense ne pouvant faire l'objet d'un mandat administratif, le conseil accepte que Mr le Maire en fasse l'achat et soit remboursé sur présentation du justificatif d'achat.

## **8- MOTION DE SOUTIEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de la Commune de Marieulles-Vezon, une demande de motion de soutien à l'égard de Mr le Maire, Pierre MUEL.

## **EXPOSÉ DES FAITS**

Le conseil municipal de Marieulles-Vezon condamne sans réserve, l'agression odieuse dont a été victime Pierre Muel, Maire de Marieulles-Vezon.

Son véhicule, stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent au moment des faits, il a tenté d'éteindre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement.

L'ensemble des membres du Conseil municipal de Marieulles-Vezon tient à lui exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable malheureusement accompli par l'un de leurs administrés.

Cet acte est un véritable traumatisme pour tous les élus et les habitants du village qui en sont profondément choqués.

### DÉLIBÉRATION

Aussi par la présente délibération, le conseil municipal de Peltre décide, à l'unanimité de :

- SOUTENIR Monsieur le Maire Pierre MUEL dans cette épreuve ;
- SOUTENIR l'association des Maires ruraux de la Moselle qui s'est elle aussi constituée contre cet acte criminel et atteinte personnelle qui devient malheureusement de plus en plus récurrent ;
- RAPELLER l'engagement personnel des élus dans l'exercice de leur fonction, leurs actions au service de l'intérêt général de leurs concitoyens et l'importance d'être unis dans les épreuves pour mieux avancer ;
- DEMANDE, à l'image de Mr GROSDIDIER, que tous les moyens soient mis en œuvre pour condamner vivement cet acte criminel afin d'éviter que cela se reproduise

### 9 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE du F.I.P.D. 2021 : SECURISATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme la Directrice de l'école primaire sollicite régulièrement des travaux sur le portail d'entrée de l'enceinte scolaire avec notamment la mise en place d'une gâche électrique afin de faciliter de permettre le contrôle de l'ouverture à distance et permettre à la Directrice de ne pas délaissé sa classe.

Par ailleurs, l'école a subi une intrusion d'un parent d'élève, suivi d'une altercation et d'une plainte en gendarmerie. Ce dernier évènement prouve qu'il devient indispensable d'agir afin de sécuriser ces locaux ainsi que les usagers, enseignants et élèves.

Ces travaux s'inscrivent dans l'annexe 3 du volet « sécurisation des écoles » permettant une subvention pouvant atteindre 80% du coût hors taxes de la dépense subventionnable, 20% restant à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- **CONFIRME SA VOLONTÉ** de mettre en place un système d'ouverture à distance du portail de l'enceinte scolaire et sécuritaire
- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention auprès de M. le Sous-Préfet, représentant des services de l'État au titre du FIPD 2021
- **CHARGE** Mr le Maire à assurer la rédaction et la transmission du dossier de demande
- **AUTORISE** Mr le Maire à lancer le dossier d'appel d'offres et à signer les devis les mieux-disant, relatifs à ces travaux.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Walter Kurtzmann', is written over the seal.

Walter KURTZMANN